

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 novembre 2008
(convocation du 17 novembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMaison Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. LABARDIN Michel à cpter de 15 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier à cpter de 15 h 00
M. BRON Jean-Charles à Mme WALRYCK Anne à cpter de 15 h 00
M. LABISTE Bernard à M. LAMaison Serge à cpter de 15 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 15 h 15
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à M. BONNIN Jean Jacques à cpter de 13 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme PARCELIER Anne à cpter de 14 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. GAÜZERE Jean Marc à cpter de 13 h 20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M CAZENAVE Charles à cpter de 14 h 00
Mme DELATTRE Nathalie à M. LOTHaire Pierre à cpter de 12 h 50
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter 14 h 30
M. DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie Françoise à cpter de 12 h 30

Mme DUBOURG LAVROFF Sonia à M. BRON Jean Charles à cpter de 14 h 30 puis à Mme BONNEFOY Christine à partir de 15 h 00
M. DUCASSOU Dominique à Mme DUBOURG LAVROFF jusqu'à 14 h 30 puis à Mme PIAZZA Arielle à cpter de 14 h 30
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patick à cpter de 13 h 20
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à cpter de 11 h 45
M. MILLET Thierry à M. SOLARI Joël à partir de 14 h 30
M. PALAU Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à cpter de 12 h 30
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 11 h 20 puis à M. GAÜTE Jean Michel à cpter de 15 h 00
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à cpter de 13 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à DAVID Jean Louis à cpter de 12 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

MARCHES PUBLICS - BORDEAUX - Aménagement de la ZAC Ravesies Nord
"réseaux divers" - marché de travaux 07268U - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de sa politique d'aménagement, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé la réalisation de l'opération de la zone aménagement concerté Ravesies Nord, située sur la commune de Bordeaux, sur la ceinture des boulevards et de la place Ravesies. Conduite en régie par la Communauté Urbaine de Bordeaux, cette opération a pour objectif de contribuer à la remise en valeur du secteur de Bordeaux Nord qui connaît de profondes mutations et qui sera desservi par le tramway.

Lors des études de diagnostic, l'ensemble des concessionnaires a été consulté, afin de récupérer les plans de récolelement et les informations relatives au positionnement en planimétrie et en altimétrie des différents réseaux existants. Il est à noter que les données sur l'altimétrie n'ont été fournies que pour les réseaux d'assainissement.

Pour réaliser son projet, la maîtrise d'œuvre, assurée par la société EGIS, s'est donc basée sur les règles habituelles de mise en œuvre des réseaux enterrés.

Malgré toute l'attention portée par la maîtrise d'œuvre en phase étude, les travaux de réseaux en milieu urbain donnent très souvent lieu à des adaptations techniques sur le terrain.

Pour le cas de l'aménagement de la ZAC Ravesies Nord, les principales adaptations rendues nécessaires sont les suivantes :

Rue G de Sonneville

Le réseau EP existant mentionné en Ø400 sur les plans de récolelement, s'est révélé être un réseau EP de diamètre Ø 300

Carrefour rue Vidal/rue Lanelongue

La multitubulaire télécom dont la profondeur avait été estimée à 0.80m sous la voirie, a été trouvé à 1.30m sous la voirie, et a donc contraint à remonter et à prolonger le projet de réseau d'assainissement rue C Vidal (partie Sud) afin de pouvoir desservir l'îlot 20 dans des conditions acceptables.

Rue Lannelongue

Il avait été prévu normalement en phase étude un exutoire EP et un exutoire EU pour le raccordement du pôle technique municipal. Il est apparu en phase travaux et après une enquête des agents de la Lyonnaise auprès des riverains, qu'il était nécessaire de procéder à une extension du réseau EU sur la rue Lannelongue afin de pouvoir raccorder les 3 exutoires EU et EP de la Ville de Bordeaux.

Exutoire Eau Usée

En phase étude, il avait été prévu un seul exutoire. En phase travaux, les questionnements de l'entreprise FAYAT et de la Lyonnaise ont conduit à remanier profondément le projet en créant 2 regards sur le réseau Ø 800 fonte existant.

Adaptation aux travaux de voirie à venir

Certaines inconnues du projet voirie au moment de l'élaboration du projet réseau, n'ont pas permis de prévoir toutes les sujétions techniques en fin de phase études pour le DCE réseaux .Afin de compenser un problème d'altimétrie de voirie, une protection par bétonnage des réseaux a du être réalisée en particulier rue C Vidal.

De plus, il est à signaler que le chantier a subi de nombreux aléas qui ont perturbé l'activité du chantier. Découverte de zones de pollution à l'hydrocarbure sous la rue C Vidal, découverte d'un réseau HTA au carrefour Vidal/Sonneville avec une protection de voirie trop faible, découverte d'obus datant de la seconde guerre mondiale, pluviométrie importante jusqu'en juin, etc.

Le bilan financier du chantier, montre un dépassement du montant initial des travaux d'environ 26.810,00 €H.T, ce qui représente une augmentation de 4,74 % de la masse des travaux pour un montant de marché initial de 565 561.50 €H.T

Modification de l'Acte d'engagement :

- article 2 :

Le montant initial du marché est de : 565 561.50 € HT soit 676 411.55 € TTC

Le montant du présent avenant n°1 est de : 26 81 0.00 € HT soit 32 064.76 € TTC

Le montant du marché est donc porté à la somme de 592 371.50 € HT soit 708 476.31 € TTC.

- article 3 : le point d'avancement des différentes constructions par les aménageurs privés, ne permet pas à la CUB de finir certaines prestations de câblage.

En conséquence, il a été convenu de décomposer ces tâches en phases distinctes de travaux.

Modification du CCAP :

- Le présent CCAP prévoyait une réception unique des prestations en une seule tranche. Les prestations évoquées à l'article 3 de l'acte d'engagement nécessitent de distinguer des phases distinctes avec des réceptions partielles.

Modification du BPU :

- Le bordereau de prix devra être complété par les prix nouveaux nécessaires à l'exécution de l'opération.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget principal sur le chapitre 23 – article 2315 – fonction 900– CRB D710 – programme DB12 sur l'exercice 2005.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code des Général des Collectivités Territoriales, le projet est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, compte tenu des éléments invoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°1,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 DÉCEMBRE 2008**

PUBLIÉ LE : 10 DÉCEMBRE 2008

M. MICHEL DUCHENE